

La définition de:

« La demande

d'aide »

Écrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

A) La définition du mot « isti'ana »

La définition dans la langue arabe

L'origine du mot isti'ana vient des trois lettres : 'Ayn (), Waw (), Noun () qui forment le verbe 'Awana qui signifie aider dans une affaire. Toute chose qui t'aide à accomplir quelque chose est un 'awn pour toi.¹

Quant au mot isti'ana il signifie la demande d'aide. C'est-à-dire demander à quelqu'un de nous aider dans quelque chose ou utiliser une chose qui nous aide à accomplir quelque chose.

• La définition dans la terminologie islamique

Dans la terminologie islamique, al isti'ana est la demande d'aide qui implique une complète soumission de l'adorateur envers son Seigneur, avec confiance et dépendance en Lui pour obtenir des bienfaits et repousser les maux. ²

L'imam As-Si'di a dit : "Al-Isti'ana est le fait de s'en remettre à Allah pour obtenir des bienfaits et repousser les maux, tout en ayant confiance en Lui pour obtenir cela. »³

¹ Mawsou'atou charh asma allahi al housna, Nawwal abdel 'aziz al 'id, tome 2/page 365.

² Mawsoua'toul 'agida wal adyan wal firag wal madhaib al mou'asira, tome 1, page 175.

³ Tafsir Si'di, Abderahman As-si'di, page 39.

• Les types de demandes dans la langue arabe

Dans la langue arabe, il y a trois types de demande. Il est important pour le musulman de les différencier, car ces demandes peuvent avoir des jugements différents en fonction de celui qui demande et celui à qui on demande.

 La demande de celui qui est au-dessus à celui qui est en dessous :

On appelle cela un ordre (آَمُرُّ). Comme le roi qui demande une chose à ses sujets.

- La demande de celui qui est en dessous à celui qui est audessus :

On appelle cela une invocation (دُعَاء).

Nous comprenons donc que lorsqu'Allah demande quelque chose à ses serviteurs il ordonne et lorsque les serviteurs demandent à Allah ils invoquent.

- La demande à celui qui est égale :

On appelle cela iltimas (اِلْتِمَاس). Comme celui qui demande quelque chose à son ami.4

⁴ Voir: « badai' al fawaid », ibn qayyim, tome 3; page 2; " at-tamhid li charh kitab tawhid", salih ibn abdil aziz al cheikh, tome 1; page 168.

B) <u>Ce qui'il faut savoir à propos de</u> <u>l'isti'ana</u>

Les catégories d'isti'ana et leurs jugements

Les savants divisent al isti'ana en trois catégories en fonction de leur jugements religieux

1) Al isti'ana légiférée :

Ce qui est voulu par l'isti'aana légiférer est l'isti'aana qui est une adoration. Et comme toute adoration elle doit être vouée à Allah seul sans associé. Ce type d'isti'ana se subdivise en deux sections :

A) La demande d'aide à Allah:

C'est la forme de demande d'aide la plus noble et la plus légitime, celle qu'Allah a ordonnée et qu'il a associée à l'adoration, laquelle est le but de la création, comme dans le verset :

C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. [1:5]

Le serviteur a besoin de l'aide de son Seigneur et Créateur bien en raison de son incapacité à accomplir seul ses intérêts, sans l'aide d'Allah

Ibn Rajab, a dit: « Le serviteur a besoin de l'aide d'Allah pour accomplir les obligations, éviter les interdits, et supporter toutes les épreuves dans ce monde, au moment de la mort et après, face aux épreuves de la tombe et du jour du jugement. Personne d'autre qu'Allah ne peut lui accorder cette aide. Celui qui réalise la demande d'aide sincère à Allah dans tout cela sera aidé par lui. Mais celui qui abandonne la demande d'aide à Allah et se tourne vers d'autres sera abandonné par Allah à ceux en qui il a cherché de l'aide, et il en sera délaissé. Il en va de même dans les affaires de ce monde, car l'homme est incapable de gérer seul ses intérêts et de se protéger du mal, et il n'a pas de soutien pour ses affaires religieuses et mondaines si ce n'est Allah. Celui qu'Allah soutient est le véritablement soutenu, et celui qu'Allah abandonne est réellement perdu. Ceci est le véritable sens de l'expression : 'La hawla wa la guwwata illa billah' (Il n'y a de force ni de pouvoir si ce n'est par Allah), ce qui signifie que le serviteur ne peut changer d'état ni en avoir la force que par Allah, exalté soit-II. »5

⁵ Jaami' 'ouloum al hikam, ibn rajab al hanbali, tome 1/page481-482

L'assistance que l'on demande à Allah se fait de deux manières simples :

1) Demander à Allah de nous aider à accomplir nos actions :

Quand une personne veut faire quelque chose de bien ou d'important, elle rencontre souvent des obstacles qui peuvent la ralentir ou même la faire abandonner. Le musulman demande alors à Allah de lui faciliter cette tâche et de lui donner des qualités essentielles pour y arriver, comme la foi, la patience, la confiance en lui et la connaissance. Il peut aussi demander à Allah de lui montrer des signes qu'il sera récompensé pour ses efforts, dans cette vie ou après la mort, ce qui l'aidera à rester motivé et persévérant.

2) Demander à Allah de renouveler notre force pour rester constant :

Cela veut dire que le croyant demande à Allah de lui donner toujours la force et l'énergie nécessaires pour rester fidèle à son chemin de soumission à Allah. Il peut demander à Allah de le renforcer pour chaque étape à venir, que ce soit en force physique, en volonté mentale ou en soutien spirituel, afin de pouvoir continuer à avancer dans sa vie et dans ses actions.

En résumé, on demande à Allah de nous aider à bien faire les choses et de continuer à nous donner la force de rester sur ce bon chemin à l'avenir.

B)La demande d'aide par les œuvres pieuses :

Plusieurs textes recommandent de chercher le soutien à travers certaines œuvres pieuses comme la patience et la prière, comme dans le verset :

Et cherchez secours dans l'endurance et la Salat : certes, la Salat est une lourde obligation, sauf pour les humbles [2 : 45]

L'imam As-Si'di a dit à propos de ce verset : « Allah a ordonné de s'aider dans toutes les affaires avec la patience sous toutes ses formes : la patience dans l'obéissance à Allah jusqu'à son accomplissement, la patience face à la désobéissance à Allah en s'en abstenant, et la patience face aux épreuves sans se révolter. La patience apporte ainsi un grand soutien dans toutes les affaires. Celui qui fait preuve de patience, Allah le rendra endurant. De même, la prière, qui est le pilier de la foi et qui éloigne de la turpitude et du blâmable, est un soutien dans toutes les affaires. »⁶

⁶ Tafsir Si'di, abderahman As Si'di, page 51.

2) Al isti'ana interdite:

Elle signifie demander de l'aide à quelqu'un d'autre qu'Allah, en croyant que cette personne peut faire ce que seul Allah peut faire, ou en demandant de l'aide à quelqu'un qui est incapable de répondre à cette demande comme une personne morte ou absente.

Demander à d'autres ce qui est réservé à Allah :

Par exemple, demander à une personne vivante, comme un cheikh, de pardonner tous nos péchés, de nous faire entrer au paradis ou faire tomber la pluie. Cela est du shirk dans la seigneurie d'Allah, car seul Allah peut effacer les péchés, accorder le paradis ou faire tomber la pluie.

> Invoquer un mort :

Demander de l'aide à une personne décédée (comme lui demander une faveur) est une forme de shirk dans l'adoration, car l'invocation (Ad du'a) est une adoration qu'il faut vouer à Allah seul.

Ibn Al-Qayyim a expliqué les dangers de s'attacher aux tombes : « Parmi ces dangers, il y a la croyance des polythéistes selon laquelle les tombes apportent le secours face aux épreuves, la victoire contre les ennemis, attirent la pluie, dissipent les angoisses, exaucent les besoins, secourent les opprimés et protègent ceux qui ont peur. »⁷

> Demander de l'aide à quelqu'un absent :

Si une personne demande de l'aide à quelqu'un qui n'est pas présent, cela implique qu'elle pense que cette personne peut l'entendre à distance, ce qui relève du shirk dans les noms et attributs d'Allah. En effet, Allah est As Sami', celui qui entend tout, partout.

En résumé :

Al isti'ana devient interdite pour deux raisons :

1. La personne à qui l'on demande :

On ne peut pas demander de l'aide à quelqu'un qui n'a pas le pouvoir d'aider. Par exemple, une personne morte ne peut plus agir et ne peut répondre aux invocations ; invoquer un mort est une forme de shirk. En islam c'est le mort qui a besoin que l'on invoque Allah pour lui et pas l'inverse.

⁷ Ighafaatoul lahafan, ibn qayyim, tome 1/page 197.

2. Ce que l'on demande :

On ne peut pas demander à une créature de faire ce qui est réservé à Allah, comme l'effacement des péchés ou l'entrée au paradis, car seul Allah peut accorder cela.

3) Al isti'ana permise :

Ce qui est voulu par l'isti'ana permise ici est que celui qui a accompli cette isti'ana n'aura pas de récompense comme al isti'ana légiférer et n'aura pas de péché comme al isti'ana interdite.

Il s'agit de demander l'aide d'un être vivant et capable pour ce qu'il est en mesure d'accomplir, comme pour enseigner un métier, aider à porter un objet, combattre un ennemi ou repousser un danger. Cela est permis religieusement pour celui qui demande assistance et encouragé pour celui qui apporte l'aide. 8

 $^{^{\}rm 8}$ Mawsi'toul 'aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou'asira, tome 1, page 177-179.

Résumé:

Pour que la demande d'aide soit permise, il faut remplir trois conditions :

- Que la personne soit présente :

C'est-à-dire que lorsque je demande de l'aide auprès d'une créature elle doit être présente pour ne pas tomber dans l'association des noms et attributs d'Allah. Allah est celui qui attend tout parfaitement de manière absolue.

- Que la personne soit capable

C'est-à-dire que la demande doit être dans une chose que cette créature peut accomplir. Pour ne pas tomber dans l'association dans la seigneurie. Demander l'aide dans une chose que seul Allah peut faire, comme l'entrée au paradis, fait tomber dans l'association dans la seigneurie.

Croire que ce n'est qu'une cause

C'est-à-dire effectuer sa demande en ayant la croyance que la créature à qui je demande n'est qu'une cause pour obtenir ce que je souhaite et qu'en réalité c'est Allah qui facilite ses serviteurs. Tout cela afin de ne pas tomber dans l'association dans l'adoration. Demander de l'aide a une créature incapable implique de tomber dans l'invocation, ce qui fait tomber dans l'association dans l'adoration.

• Les différences entre l'isti'ana et al 'ibaada

Comme nous l'avons dit dans la vidéo de la définition du mot 'ibaada. La 'ibaada est un nom générique qui englobe tout ce qu'Allah aime et agrée comme parole ou comme actes, apparents ou cachés.

- L'adoration est le but ultime pour lequel les créatures ont été créées, tandis que la demande d'aide est un moyen pour y parvenir. C'est pour cela que dans la sourate al fatiha nous disons : « c'est toi seul que nous adorons et c'est toi seul dont nous implorons le secours. L'adoration est le but et le moyen d'y arriver passe par la demande d'aide à Allah seul.
- L'adoration complète inclut la demande d'aide, mais l'inverse n'est pas vrai : tout adorateur qui voue une adoration totale à Allah s'en remet à lui et demande son aide.
- La demande d'aide consiste à demander quelque chose à Allah pour nous-mêmes, tandis que l'adoration est un acte qu'Allah nous demande de faire et que nous faisons pour lui seul.
- L'adoration ne peut être faite que par une personne sincère, alors que la demande d'aide peut être faite aussi bien par une personne sincère que par une personne non sincère.

⁹ Mawsi'toul 'aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou'asira, tome 1, page 180-181.

Les effets d'Al isti'iana légiférée dans la vie du croyant

- La demande d'aide à Allah est un moyen d'atteindre sa parfaite adoration et le monothéisme parfait et complet.
- La demande d'aide à Allah protège le serviteur des maux et des dangers.
- La demande d'aide à Allah est une cause de victoire contre les ennemis.
- La demande d'aide à Allah est la meilleure voie pour obtenir force et éloigner la faiblesse.
- La demande d'aide à Allah établit un lien fort entre le serviteur et son Seigneur. ¹⁰

 $^{^{10}}$ Mawsi'toul 'aqida wal adyan wal firaq wal madhaib al mou'asira, tome 1, page 181.

C) questions concernant al isti'ana

 Quel est le jugement de la demande d'aide aux mécréants ?

Les preuves de la Sunna montrent qu'il est permis de demander de l'aide à des non-musulmans.

Par exemple, dans un hadith, Aïcha a rapporté que « le Messager d'Allah et Abou Bakr ont engagé un guide de la tribu de Banou Ad-Dil pour les guider, bien qu'il suivait la religion des mécréants de Quraysh ». [Boukhari : 2518]

Lors de la bataille de Hunayn, le Prophète a emprunté des armures à Safwan ibn Umayya, qui était encore polythéiste, et Safwan lui a demandé : « Mohammed, est-ce une prise forcée ? » Le Prophète répondit : « Non, c'est un prêt garanti ». [Abou Daoud : 3562]

Les savants ont donc autorisé l'assistance des non-musulmans en cas de besoin, tant que cela ne porte pas atteinte à la foi ou aux affaires mondaines des musulmans.

Cheikh Al 'Uthaymin a également précisé : « Demander l'aide des non-musulmans dépend de l'intérêt que cela apporte. Si cela est bénéfique, il n'y a pas de mal à cela, à condition de ne pas craindre leur malice ni de se laisser tromper par eux. Si cela n'apporte aucun bénéfice, il n'est pas permis de solliciter leur aide, car il n'y a rien de bon en eux ».¹¹

¹¹ Liqa-oul bab al maftouh, Mohammed ibn Salih al 'outhaymin, tome 46/page 16.

 Quel est le jugement de la demande d'aide aux Djinns ?

La demande d'aide des djinns a le même jugement que la demande d'aide aux êtres humains. Elle peut être interdite dans certains cas et permise dans d'autres.

- La demande d'aide aux djinns interdite

L'origine dans les djinns est qu'ils sont invisibles pour l'être humain.

﴿ يَبَنِيَ ءَادَمَ لَا يَفْتِنَنَكُمُ ٱلشَّيْطَنُ كَمَا أَخْرَجَ أَبَوَيْكُم مِّنَ ٱلْجُنَّةِ يَنزِعُ عَنْهُمَا لِبَاسَهُمَا لِيَاسَهُمَا لِيَاسَهُمَا لِيَاسَهُمَا لِيَاسَهُمَا لِيُرِيَهُمَا سَوْءَ تِهِمَأَ إِنَّهُ مِيْ يَرَىٰكُمْ هُوَ وَقَبِيلُهُ مِنْ حَيْثُ لَا تَرَوْنَهُمُّ إِنَّا جَعَلْنَا ٱلشَّيَاطِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ۞﴾ [الأَعْرَاف: ٢٧]

Ô enfants d'Adam! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point [7 : 27]

Dans ce noble verset, Allah met en garde les fils d'Adam contre Iblis et sa descendance. Allah nous informe qu'Iblis et qui est un Djinn nous voit lui ainsi que ses suiveurs et que nous ne les voyons pas sous leur forme originelle.

Donc malgré leur présence certaine autour de nous, ils prennent le jugement de l'absent pour nous, car nous n'avons pas conscience de leur présence. Donc celui qui se met à invoquer des djinns ou leur demander des choses sera tombé dans l'interdit.

- S'il les invoque comme on invoque Allah, il sera tombé dans le chirk dans l'adoration.
- S'il les invoque avec la croyance qu'ils entendent comme Allah entend, il sera tombé dans le chirk dans les noms et attributs.
- S'il leur demande des choses que seul Allah peut faire, alors il sera tombé dans le chirk dans la seigneurie.

- La demande d'aide aux djinns permise

C'est lorsque la demande d'aide aux djinns remplit les mêmes conditions que la demande d'aide aux humains. C'est-à-dire qu'il faut avoir la certitude que le djinn est présent. Il s'agit d'un djinn a pris une forme humaine et donc nous pouvons le voir.

Dans ce cas précis, ce djinn prend le même jugement qu'un humain et il est permis de lui demander de l'aide dans des choses qu'il a la capacité de faire.

Ubay Ibn Ka'b a dit : J'avais une réserve de dattes qui diminuait. Une nuit, je l'ai surveillé et alors j'ai vu une bête qui ressemblait à un jeune adolescent qui m'a passé le salam et je lui aie rendu le salam. Je lui dis : qui es-tu? Un djinn ou un homme? Il a dit: je suis un djinn. Je lui ai dit: donne-moi ta main. Il m'a donné sa main ; Il s'agissait d'une patte de chien avec des poils de chien. Je lui dis : ceci est votre apparence ? Il a dit : certes les djinns savent qu'il n'y a pas parmi eux plus fort que moi. Je lui dis : qu'est-ce qui t'a poussé à faire ce que tu as fait? Il a dit: il nous est parvenu que tu aimes pratiquer l'aumône et nous sommes venus pour prendre une partie de ton repas. J'ai dit : qu'est-ce qui peut nous sauver de vous ? Il a dit : ce verset qui est dans la sourate Al Baqara (Ayat al kursi): - Allahou Ia Ilaha Illa Houwal Hayyoul Qayyoum -. Si tu le récites le matin, tu seras protégé de nous jusqu'à l'aprèsmidi et si tu le récites l'après-midi tu seras protégé de nous jusqu'au matin. Oubay est allé voir le Prophète et lui a raconté cela et il a dit : « Le mauvais a dit vrai ». [sunan al kubra: 107311

Dans ce noble hadith, Oubayy ibn ka'b a vu un djinn et lui a demandé de l'aider dans quelque chose. C'est-à-dire qu'il lui a demandé de lui apprendre comment se préserver d'eux. Il a ensuite raconté cette histoire aux messagers d'Allah qui ne l'a pas blâmé pour cela. Cela indique donc qu'il est permis de le faire.

Ibn Taymiyyah a expliqué : « Les djinns ont différentes relations avec les humains. Ainsi, si une personne parmi les humains commande aux djinns de faire ce qu'Allah et Son Messager ordonnent, comme adorer Allah seul et obéir au Prophète, et s'il recommande cela aussi aux humains, alors cette personne fait partie des alliés les plus honorés d'Allah et devient l'un des successeurs du Prophète dans sa mission. Si quelqu'un utilise les djinns pour des choses permises, comme il pourrait utiliser les humains pour des actions licites, alors il agit comme un roi qui demande aux autres de faire ce qu'ils peuvent, tant qu'il ne transgresse pas les limites. Mais si quelqu'un utilise les djinns pour des choses interdites, telles que le polythéisme, tuer quelqu'un sans droit ou commettre des injustices, comme rendre quelqu'un malade ou lui faire oublier la science, ou pour des pratiques immorales, alors il recherche leur aide dans des actions pècheresses. Si l'assistance avec les djinns entraine l'incroyance, alors cette personne devient mécréante. Si elle les utilise pour des désobéissances, elle est alors dans le péché. »12

¹² Majmou' al fatawa, ibn taymia, tome 11/page 307.

Remarque:

En ce qui concerne le djinn qui se trouve dans le corps d'un être humain. Il n'est pas permis de lui demander de l'aide dans quoi que ce soit. Cela pour plusieurs raisons :

- Il n'est pas permis aux djinns de posséder un humain

Comme les humains, il y a des djinn musulmans, chrétiens, juifs, pieux ou innovateurs. Le fait qu'un djinn soit dans le corps de quelqu'un nous indique qu'il fait partie des désobéissants. Il n'est donc pas permis de lui demander de l'aide, car cela peut être une porte aux péchés, l'innovation ou l'association.

Othman ibn Abi Al-As a dit: « Lorsque le Messager d'Allah m'a nommé responsable de Taïf, j'ai commencé à ressentir quelque chose qui me troublait pendant ma prière, au point que je ne savais plus ce que je priais. Voyant cela, je me suis rendu auprès du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui. Il m'a dit: "Ibn Abi Al-As?" J'ai répondu: "Oui, ô Messager d'Allah." Il m'a demandé: "Qu'est-ce qui t'amène?" J'ai dit: "Ô Messager d'Allah, quelque chose m'a troublé pendant mes prières, au point que je ne sais plus ce que je prie." Il a dit: "C'est le diable. Approche-toi." Je me suis donc approché de lui et me suis assis sur mes pieds. Il a frappé ma poitrine avec sa main, a soufflé dans ma bouche et a dit: "Sors, ennemi d'Allah." Il a répété cela trois fois, puis il m'a dit: "Retourne à ta tâche." Othman a dit: "Par Allah, depuis ce jour, je n'ai plus jamais ressenti ce trouble » [Ibn majah: 3548]

Dans ce noble hadith le prophète a immédiatement cherché à faire sortir le djinn du corps de ce compagnon. De plus, il l'a nommé ennemi d'Allah pour le simple fait d'être entrée dans le corps de ce compagnon. Donc, le musulman qui est éprouvé par la possession d'un djinn ne doit pas s'en servir et lui demander des choses, mais chercher immédiatement à le faire sortir en utilisant des moyens légiférés comme la roqya.

• Comment concrétiser al isti'ana?

Comme nous l'avons dit précédemment, la demande d'aide à Allah est une adoration indispensable pour adorer correctement. Voici plusieurs moyens :

- Sincérité dans l'adoration :

Plus nos cœurs se tournent vers Allah en sachant qu'il est le seul à pouvoir nous aider, plus cela témoigne de notre véritable dépendance envers lui.

Accomplissement des œuvres pieuses :

Notamment la prière et la patience, pour lesquelles Allah a recommandé l'assistance.

- Utilisation des moments de vitalité pour obéir à Allah :

Le matin et la fin de la nuit sont des moments propices à l'adoration.

D'après Abou Hourayra, le Prophète a dit : « La religion est facile, et personne ne cherche à la rendre trop difficile sans que cela le surpasse. Soyez donc modérés et approchez-vous de la perfection, et réjouissez-vous. Et cherchez de l'aide en pratiquant [la religion] au début de la journée, en fin de journée, et pendant une partie de la nuit. » [Boukhari : 39]

L'invocation et la sincérité dans la demande :

Le musulman doit demander l'aide d'Allah dans toutes ses affaires. Il doit également faire pour qu'Allah le place parmi ceux qui implorent son aide dans toute chose.

- Aider autrui

En aidant les gens, on reçoit l'aide d'Allah.

D'après Abdellah ibn Omar, Le Prophète a dit : « Celui qui est au service de son frère, Allah sera à son service. Celui qui soulage un musulman d'une difficulté, Allah le soulagera d'une difficulté au Jour de la Résurrection » [2580]